

**Rapport de la Commission de gestion sur le
Préavis municipal N°1 / 2018 (9143.13)**

Installation du chauffage central au collège et aménagement des anciennes salles de classes pour l'installation des bureaux de l'administration communale

La Commission de gestion composée d'Yvonne Ritter, Peter de Coulon, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz et Anne Fischer, s'est réunie une première fois le jeudi 22 mars 2018 afin d'examiner le préavis municipal N°1 / 2018 avec l'ensemble des conseillers municipaux et le syndic M. Luc Mouthon. La Commission a pu poser toutes les questions qui étaient les siennes et recevoir des explications tout à fait satisfaisantes.

La Commission de gestion s'est réunie une seconde fois dans son intégralité le lundi 26 mars 2018 afin de discuter et d'élaborer son rapport.

Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- Ce projet fait partie du plan d'investissement annoncé pour la législature 2016-2021.
- En juin 2016, un premier préavis concernant la pose d'un chauffage au collège avait été refusé parce qu'il semblait à la Commission de gestion qu'il manquait un plan précis concernant l'affectation et la rénovation de ce bâtiment. Le projet qui nous est présenté aujourd'hui répond à cette demande de clarification.
Deux projets différents ont été envisagés par la Municipalité pour occuper ces locaux. L'un concernait la venue d'une école privée et l'autre d'une crèche. Ces projets n'ayant pas pu se concrétiser, la Municipalité a pris la décision d'affecter le rez de chaussée du collège aux bureaux de l'administration communale. Le premier étage restant occupé par deux appartements.
- Les travaux prévus concernent l'isolation du rez de chaussée, l'installation d'un chauffage à pellets pour l'ensemble du bâtiment ainsi que des travaux d'aménagement des locaux pour l'administration. De plus, l'entrée et le pourtour du bâtiment seront aménagés de façon à faciliter l'accès pour des personnes à mobilité réduite et ainsi que le stationnement.
- Le plan des locaux administratifs pourra être encore susceptible de modifications en lien avec la progression de la réflexion sur l'organisation du travail.
- Le projet a obtenu l'accord du Service cantonal « Immeuble, patrimoine et logistique » pour les transformations.
- Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été établi par un expert certifié. Il devra encore être complété par un rapport de conseil (CECBplus), ce rapport donnera de façon détaillée les éléments thermiques à mettre en place dans le bâtiment. Il sera aussi nécessaire pour les demandes de subventions auxquelles nous avons droit.
- Un appel d'offre a été effectué pour les principaux travaux. Le coût des travaux nous semble dans la norme. A noter que c'est la municipalité qui sera en charge du suivi des travaux.
- Le projet est auto-financé. L'amortissement des travaux est prévu de la manière suivante :
 - Chauffage, environ 70'000 Frs : amortis sur 10 ans à raison de 7'000 Frs par an
 - Maçonnerie et autres travaux, environ 230'000 Frs amortis sur 30 ans, à raison d'environ 7'670 Frs par an

➤ Si l'on ajoute les intérêts d'environ 2% sur la somme totale empruntée (300'000 Frs), on parvient à un montant annuel de 20'670 Frs qui est couvert par les loyers des 2 appartements dont le revenu annuel se monte à 32'400 Frs

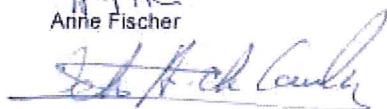
- La commune assurera les travaux d'entretien du bâtiment.
- Il nous paraît encore important de relever que, ultérieurement, des travaux d'isolation et de rénovation du 1er étage devront être entrepris. Peut-être à l'occasion d'un changement de locataire.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°1 / 2018 sur l'installation du chauffage central au collège et l'aménagement des anciennes salles de classes pour l'installation des bureaux de l'administration communale tel que présenté.

Marchissy, le 26 mars 2018.


Anne Fischer


Yvonne Ritter



Peter de Coulon



Stéphane Jaquier


Ronald Marendaz